



nouvelles
CSN

Numéro 241

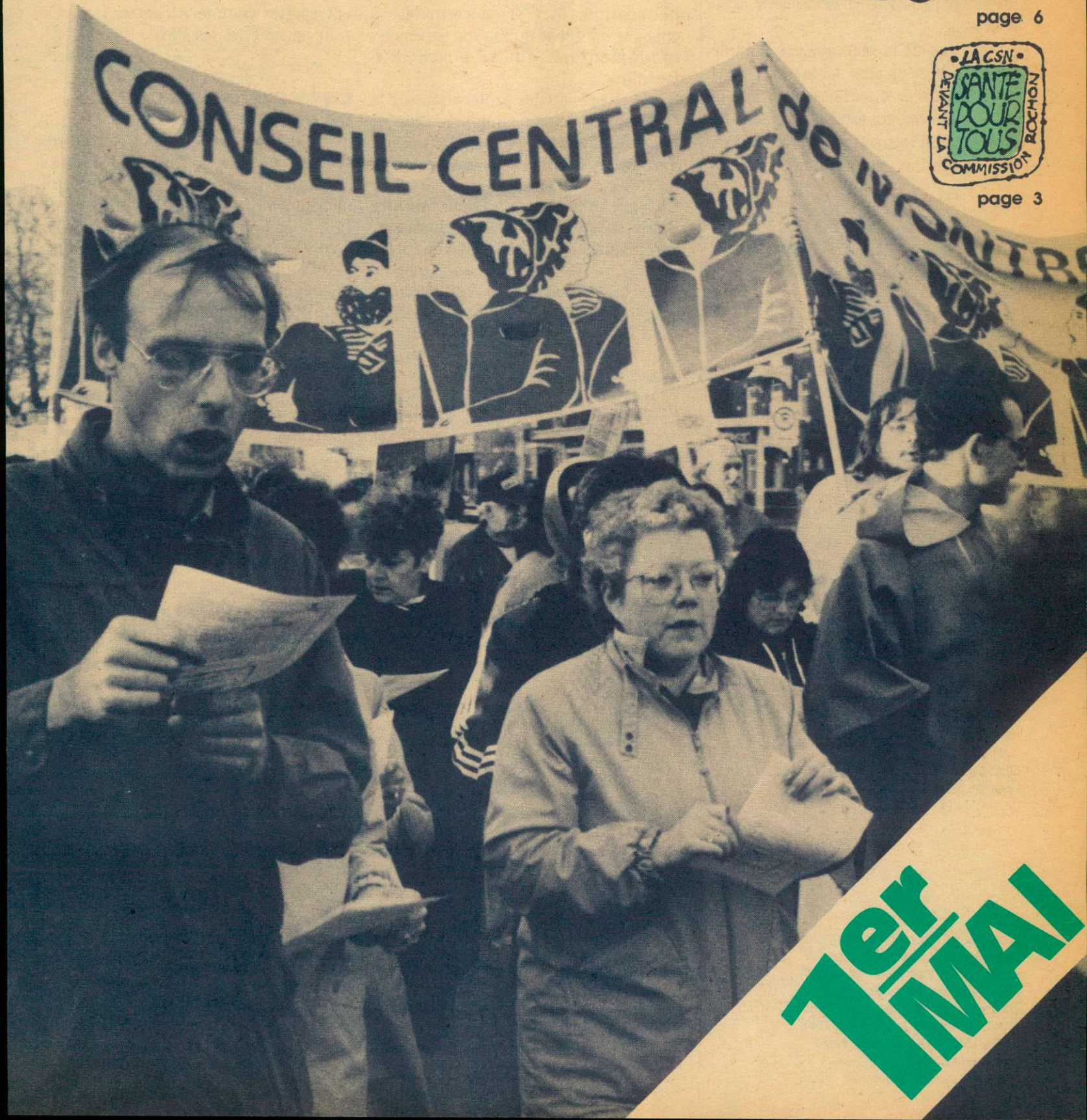
1^{er} mai 1986

**DU NOUVEAU
AU SOLEIL**

page 6



page 3



**1^{er}
MAY**

CE CENTIÈME MAI À MONTRÉAL

Nous étions quelque 3,000. Comme ceux et celles réunis à Haymarket il y a cent ans. Et comme eux, nous réclamions de meilleures conditions de travail. La pluie et peut-être aussi la radioactivité en provenance de Kiev avaient dégarni nos rangs. Qu'importe: c'était mieux que la mitraille qui avait fauché nos camarades de Chicago.

Et puis un arc-en-ciel donna le signal du départ.

Durant la marche, des îlots de musique nous rappelaient que le rire et la fête font aussi parti de la condition ouvrière. À la fin de la marche, les pancartes signées Ann Barrette furent entreposées. En prévision sans doute du deuxième centenaire.

Rédaction

Michel Crête
Éric Ferland
Monique Fortin
Luc Gosselin
Henri Jalbert
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Photographies

Robert Fréchette
Hélène Rochon
Frédéric Salmon
Archives CSN

Conception graphique

Jean Gladu

Montage

Mychèle Arbour

Composition

Tricycle Compo

Impression

Interlitho

Distribution

l'équipe de distribution
de la CSN (514) 598-2233

Nouvelles CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN au (514) 598-2155 ou utiliser le réseau télex de la CSN.

Une autre façon de compter

En déposant le 16 avril, au cours d'un conseil confédéral spécial, une série de propositions visant à générer de nouveaux revenus pour que l'État puisse assumer ses missions principales, surtout celles touchant la santé et l'éducation, la CSN a contribué à engager un débat public sur les enjeux fondamentaux qui se posent aujourd'hui.

Les principales propositions de la CSN portent sur une augmentation de la taxation des entreprises. Ce qui, on s'en doute, a fait bondir le Conseil du Patronat et son porte-parole Ghislain Dufour. Mais c'est le premier ministre Bourassa qui a fourni, curieusement, la réplique au Conseil du patronat. «*Si le régime de taxation appliqué en Ontario aux entreprises était appliqué au Québec, c'est 125 millions \$ de plus qu'il leur en coûterait*», a-t-il dit. Ce qui venait confirmer les chiffres avancés par la CSN.

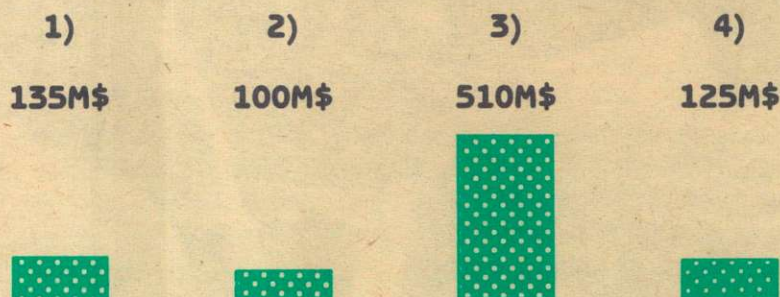
Il en est de même pour les REA. La CSN a démontré qu'ils ne servent

pas tellement à la création d'emplois qu'à fournir des abris fiscaux commodes pour ceux et celles qui ont les moyens de s'en payer. Plus de 80 pour cent des sommes investies dans les REA vont en effet à de grandes entreprises comme Alcan ou Bell. Ce sont loin d'être des PME.

CORRIGER LE DISCOURS DE DROITE

Dans son allocution d'ouverture, Gérald Larose a fourni quelques exemples pour corriger le discours mensonger des tenants du retrait de l'État de la vie économique et de la compression des programmes sociaux. «*Pendant qu'au Québec, en 1983-84, on dépensait 957 \$ par habitant au chapitre de l'éducation, c'est la somme de 994 \$ qui y était consacrée en Ontario. Dans le secteur de la santé, en 1982, on dépensait au Québec 1126 \$ par personne et 1220 pour l'ensemble du Canada*».

Les propositions totalisant 870 millions \$ adoptées par le Conseil confédéral et transmises au premier ministre Robert Bourassa sont les suivantes:



1) Maintien de la table d'imposition en vigueur en 1985 sur le revenu imposable. Ainsi, pour les revenus de plus de 61,608 \$, la table d'imposition serait rétablie à 33% plutôt qu'à 28%. Rétablissement des droits successoraux (exemption pour les moins de 100,00 \$).

2) Limitation des dépenses fiscales consenties aux particuliers, surtout pour les REA qui ne contribuent pas à la création d'emplois (exemple: Alcan, Bell, etc.) - Gel des déductions pour la participation à un REER - Abaissement de la déduction applicable aux gains de capitaux.

3) Nouveaux impôts et taxes sur les sociétés - Réduction des dépenses fiscales - Relèvement de 3 à 3,75% de la contribution des employeurs au financement du Fond des services de santé, pour les salarié-e-s de plus de 24,000 \$ - Relèvement de 10 millions des redevances forestières.

4) Taxe spéciale de 8% sur la partie des revenus de placement au-delà de 2,000 \$, pour les salarié-e-s au-dessus du salaire industriel moyen de 24,000 \$.



L'ENVIRONNEMENT: C'EST AUSSI LA SANTÉ

Cela est maintenant reconnu: la santé d'une population est directement liée à son environnement physique, que ce soit par la qualité du sol, de l'eau, de l'air, des aliments, de la vie au travail, etc. Par exemple: selon le Centre international de recherche sur le cancer, de 80% à 90% des cancers dépendraient directement ou indirectement de l'environnement dans lequel nous vivons.

Puisqu'au bout de la ligne c'est le Ministère de la santé et des services sociaux qui paie «les pots cassés» pour toutes ces maladies causées par l'environnement, il ne serait que normal qu'il s'implique davantage dans cette dimension fondamentale de la protection de la santé de la population qu'est la prévention à la source; il n'est pas indiqué de concentrer dans les seules mains du Ministère de l'Environnement cette énorme responsabilité.

C'est là le sens de plusieurs des observations et recommandations contenues dans le mémoire du Conseil central des syndicats nationaux du Saguenay-Lac Saint-Jean à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (Commission Rochon).

POLLUTION PRIVÉE, DÉPOLLUTION PUBLIQUE!

«L'industrie n'est pas la seule, mais elle est la grande responsable de la détérioration de notre environnement, écrit l'organisme de la CSN dans son mémoire de 37 pages. Or, actuellement, c'est l'ensemble des citoyens et des citoyennes qui défraient, seuls, les

coûts de cette pollution».

Le mémoire donne notamment pour exemple la pollution des eaux au Saguenay-Lac Saint-Jean dont l'industrie est responsable à 80%. Le Ministère de l'Environnement a investi 4,7 \$ milliards dans un programme d'assainissement des eaux québécoises. Mais plutôt que d'axer l'essentiel de ses interventions sur les pollueurs eux-mêmes, c'est-à-dire l'industrie, le Ministère a privilégié l'épuration des eaux d'égoûts des municipalités. Ce sont donc les payeurs de taxes qui doivent défrayer le coût de ces usines d'épuration municipales pendant que les compagnies retardent leurs investissements destinés à enrayer la pollution à sa source. Ce qui fait dire à la CSN «qu'au pays de Jos Montferrand, la pollution est privée mais la dépollution, elle, est publique!».

LE RÔLE DU MSSS, DES DSC ET DES CLSC

Insistant sur le rôle que devraient jouer les institutions de santé publiques (DSC, CLSC) dans ce dossier, l'organisme syndical affirme «qu'il ne faut plus laisser au seul Ministère de l'Environnement le soin de nous protéger contre les dangers de la pollution de l'eau, surtout depuis que ce ministère, en échange de la signature de protocoles de dépollution éventuelle avec les entreprises, abandonne son droit de prendre des poursuites juridiques contre les industries polluantes».

Le Conseil central estime que le Ministère de la santé et des services sociaux doit «suivre le MENVIQ, pas

à pas, dans ses démarches auprès des industries polluantes». Quant aux Départements de santé communautaire et CLSC, ils doivent remplir pleinement leurs rôles de recherche (par exemple en effectuant des études épidémiologiques) et d'information auprès de la population, notamment aux abords des principales industries polluantes.

Il en est de même pour la pollution du sol québécois, lequel a reçu, en 1980 seulement, 265,000 tonnes de déchets industriels formés de produits chimiques dangereux. «Nous croyons qu'une catastrophe écologique peut se produire à peu près n'importe quand et qu'il nous faut être d'une extrême vigilance, s'inquiète l'organisme syndical. Tôt ou tard, ces polluants contaminent l'eau, puis l'air, puis la chaîne de production alimentaire, pour finalement nous atteindre».

UNE APPROCHE GLOBALE

Pour la CSN, la complexité et les implications multiples des interventions en santé environnementale exigent que celles-ci se réalisent selon une approche globale tant des soins à apporter aux individus, ce qui questionne directement la médecine traditionnelle, que des solutions à imaginer pour éliminer les pollutions à leurs sources.

Ainsi, le mémoire souligne la nécessité d'une concertation étroite entre les divers intervenants concernés par la question (ministères de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, universités, municipalités, compagnies, etc). Un pas important a été accompli en ce sens dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, constate la centrale syndicale, par la création d'une table régionale de concertation sur l'environnement et la santé. Mais l'industrie des pâtes et papier et la compagnie Alcan, deux des principaux pollueurs de la région, ont préféré s'abstenir d'y participer...

De plus, soutient le Conseil central de la CSN, cette concertation ne peut être que facilitée si les intérêts de la santé publique sont pris en charge par des équipes multidisciplinaires comportant des expertises diverses dans des domaines tels que la toxicologie, l'épidémiologie, l'hygiène publique, la sociologie, l'économie, etc.

Enfin, l'organisme syndical affirme qu'une telle approche globale requiert nécessairement la participation de la population, ce qui implique qu'elle soit suffisamment informée et sensibilisée en regard d'une situation de risque donnée.

LA « RÉINSERTION SOCIALE » MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT

Les travailleurs et travailleuses des institutions de réadaptation sont d'accord avec le principe de la réinsertion sociale des déficients mentaux, mais à condition que celle-ci ne signifie pas un « dumping » pur et simple des bénéficiaires dans la société et qu'elle se fasse dans le respect des droits et de la dignité de ces derniers.

Tant que cette réinsertion sociale constituera principalement une façon d'économiser de l'argent pour l'État, elle continuera de se faire de façon improvisée, avec toutes les conséquences néfastes que cela implique pour les personnes concernées.

C'est ainsi que les Conseils centraux CSN des régions des Laurentides et de Lanaudière abordent le sujet de « La réinsertion sociale et la déficience intellectuelle » dans leur mémoire présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (Commission Rochon).

DES CONDITIONS PRÉALABLES

Pour la CSN, un certain nombre de conditions essentielles doivent être préalablement rencontrées pour que le processus de réinsertion sociale d'un déficient mental connaisse du succès.

Par exemple, l'identification des bénéficiaires qui peuvent ou doivent sortir des institutions devrait se faire cas par cas, de concert avec tous ceux et toutes celles qui donnent des services ou connaissent la personne concernée, y compris sa famille.

UNE BALLADE EN AUTOBUS...

À l'heure actuelle, la sortie d'un bénéficiaire de l'institution est trop souvent la conséquence de décisions strictement économiques et administratives, comme la fermeture de services ou d'établissements suite à des compressions budgétaires, et elle se fait de façon désordonnée, sans suffisamment de préparation pour le bénéficiaire. C'est ainsi, par exemple, qu'au Centre



d'accueil Contrefort de Rosemère, c'est sous le prétexte d'une ballade en autobus qu'on a fait sortir les bénéficiaires du centre pour les emmener en foyer de groupe.

De plus, soutient le mémoire, chaque centre d'accueil pour déficients

mentaux devrait se doter d'une politique d'intégration véritable des bénéficiaires à la société, politique qui devrait au moins inclure son passage dans un milieu transitoire dont le fonctionnement ressemble à celui qu'il connaîtra plus tard à l'extérieur de l'institution.



suppose un débat public. «Il n'appartient pas aux gouvernements de modifier en profondeur le système actuel sans avoir consulté et informé au préalable la population qui avait, au cours des années soixante, donné clairement le mandat de mettre ce système sur pied, écrit la centrale syndicale à la Commission Rochon. Dans le cas précis de la désinstitutionnalisation en déficience mentale, il est important que cette consultation ait lieu et que cette information soit largement diffusée parce que les préjugés populaires contre les déficients mentaux ne tomberont certainement pas, comme par magie, avec l'arrivée subite des personnes déficientes mentales dans les quartiers».

C'est ainsi qu'à Sainte-Thérèse, par exemple, un «foyer de groupe» devra être démembré à cause de la réaction négative de la population environnante.

DES TENDANCES À LA PRIVATISATION

Le mémoire souligne par ailleurs la nécessité de maintenir, en quantité et en qualité suffisantes, des services sous contrôle gouvernemental pour les handicapés les plus atteints, pour qui le recours à l'institution représente la «moins mauvaise» des solutions.

La CSN voit dans les tendances actuelles des centres d'accueil et du gouvernement «la volonté de transférer vers le domaine privé une partie de la responsabilité des services aux déficients mentaux». L'appel aux responsabilités de la famille et de la communauté, les nouveaux rôles des «familles d'accueil», la valorisation du bénévolat sont quelques manifestations de ces tendances.

DÉLAISSER LES «FAMILLES D'ACCUEIL»

Le mémoire recommande également à la Commission Rochon l'abandon de la formule des «familles d'ac-

cueil» régulières comme ressource privilégiée pour les déficients mentaux, d'autant plus que celles-ci n'offrent aucune garantie de réadaptation des malades, ni sur leur qualité de vie, et qu'elles constituent un véhicule privilégié vers la privatisation des services.

DES CONSÉQUENCES POUR LES FEMMES

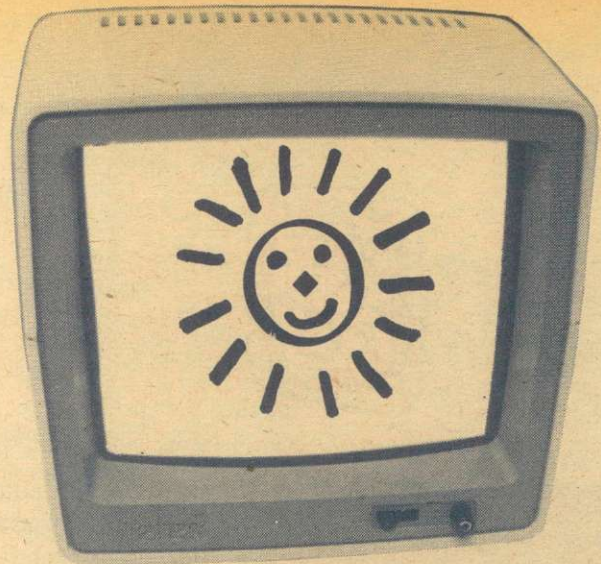
Ce désengagement graduel de l'État dans les services aux déficients mentaux, souligne la CSN, a également des conséquences particulièrement lourdes pour les femmes. «Le blocage des admissions en centres d'accueil a pour but de maintenir le plus possible la personne déficiente mentale dans sa famille, particulièrement les jeunes enfants. Le résultat est évident: en plus d'empêcher la mère de travailler si elle le désire, c'est un quotidien très lourd, souvent pénible qui risque d'être le lot de ces femmes en l'absence de services adéquats».

METTRE À PROFIT LA COMPÉTENCE

Finalement, la CSN réclame que la compétence professionnelle des travailleurs et travailleuses soient davantage mise à profit dans ce processus de réinsertion sociale des déficients mentaux. «À l'heure actuelle, ils ne sont pas consultés et leur opinion, quant au sort des bénéficiaires dont ils partagent le quotidien, n'est pas prise en ligne de compte. (...) Pourtant, c'est ce même personnel qui, au cours des dernières années, a participé étroitement à la «première vague» de réinsertion sociale des bénéficiaires, mettant de bon gré à contribution ses compétences professionnelles, son enthousiasme, ses suggestions. C'est ce même personnel qui a une connaissance approfondie et un rapport quotidien avec les bénéficiaires. L'ignorer, c'est un non-sens évident qui peut être très lourd de conséquences».

IMPLIQUER ET INFORMER LA POPULATION

Autre condition essentielle à la réussite de la réinsertion sociale des déficients mentaux: l'implication et l'information de la population, ce qui



DE LA UNDERWOOD FIVE AU SYSTÈME ATEX

DU NOUVEAU AU S OLEIL

Quatre salariés du Service confédéral de l'information de la CSN ont été membres du Syndicat des journalistes de Québec, lorsqu'ils ont travaillé au quotidien le Soleil. Pour chacun, ce fut son premier syndicat. Y retourner pour un reportage à l'occasion des changements technologiques qui se font présentement à la salle de rédaction revêt un cachet particulier et s'avère une « assignation » un peu plus délicate qu'à l'habitude. C'est le dernier arrivé des quatre (question d'ancienneté) qui s'en est chargé.

Par Henri Jalbert

Lors de ma première journée de travail au Soleil, dans les années '60, j'ai « hérité » d'une vieille machine à écrire manuelle sur laquelle j'ai vite pris l'habitude de donner des coups de poing lorsque l'inspiration ne venait pas, et que l'heure de tombée approchait.

J'ai longtemps espéré avoir l'occasion de m'approprier une Underwood Five à gros caractères que l'on considérait alors dans le milieu comme la Cadillac des machines manuelles.

L'occasion n'est venue qu'assez tard. À la faveur du départ d'un confrère, j'ai profité de l'occasion pour « piquer » sa Underwood Five, et refile ma vieille machine à son successeur. Et à son tour, il a dû prendre l'habitude de la « bardasser » quand l'inspiration ne venait pas... et que l'heure de tombée approchait.

En retournant à la salle de rédaction du Soleil, à la fin d'avril, je me suis vite aperçu que les vieilles machines étaient toujours là (certaines doivent avoir vu le jour avant la Seconde guerre mondiale), mais en plus, sur la majorité des bureaux de travail, des claviers et des écrans cathodiques sur lesquels on s'affairait allègrement.

L'outil de travail a changé, le décor aussi: tout en rose... ça fait « cool ». Mais nos anciens camarades de travail n'ont pas changé: ils savent encore quoi faire avec leur syndicat, comme dans le temps.

UN PEU D'HISTOIRE

Le Syndicat des journalistes de Québec (affilié à la Fédération nationale des Communications FNC-CSN) était anciennement un syndicat à section qui regroupait également les journalistes de deux autres quotidiens francophones aujourd'hui disparus: l'Événement et l'Action catholique.

Au cours des années '60, on a procédé à la syndicalisation des journalistes et correspondants régionaux (Saguenay, Est du Québec, Beauce, etc.) ainsi que des employé-e-s de soutien à la rédaction.

Cet effort de syndicalisation coïncidait avec une vague d'organisation syndicale qui touchait des milieux aussi différents que le monde des communications dans l'Est du Québec et les employés de l'État.

Le syndicat a toujours su profiter des occasions qui se présentaient. A-t-on voulu un jour faire taire la salle de rédaction à la suite de la « couverture »

du samedi de la matraque en '64, que deux mois plus tard, les premières clauses à incidence professionnelle étaient négociées et signées.

Une protection plus grande au niveau des conditions de travail professionnel fut également au cœur de la grève de '77 en compagnie des employé-e-s de soutien de la rédaction.

Quand la question des changements technologiques est arrivée sur le tapis, le Syndicat a vite entrepris une tournée des salles de rédaction déjà informatisées pour profiter de l'expérience des autres, et s'armer de données pour pouvoir se mesurer d'égal à égal avec la direction: de façon à s'assurer que les travailleurs et travailleuses profitent du virage technologique.

À nous le progrès! comme titrait un des principaux documents de travail sur les changements technologiques. À ce titre, le Syndicat a réellement été le maître-œuvre durant les négociations, avec un objectif bien précis: le mieux-être de ses membres. Une application concrète de ce que la CSN avance en matière de négociation concernant les changements technologiques.

AVANT TOUT: S'IMPLIQUER

« Nous sommes parti-e-s des clauses existantes dans la convention collective. Puis nous avons devancé le patron en nous arrangeant pour en savoir plus que lui: la direction a donc finalement été obligée de nous intégrer au processus de décision ».

Pour en savoir plus, le syndicat n'a pas hésité à faire appel en cours de route à des spécialistes en informatique



et en aménagement, de façon à connaître la question à fond, à en saisir toutes les implications, et ainsi pouvoir négocier avec une connaissance complète de la problématique.

La participation directe à l'implantation d'un système informatique a ainsi permis aux travailleurs et travailleuses concerné-e-s d'arracher des décisions importantes qui s'avèrent aujourd'hui des gains précieux pour tous, comme le racontent Monique Giguère, la présidente du syndicat des journalistes, Guy Benjamin et Michel Samson.

1. L'affaire des terminaux. Le Syndicat, par ses recherches, avait appris que la compagnie Atex, le fournisseur, avait mis au point de nouveaux terminaux. À la suite de discussions serrées avec la direction, les représentants syndicaux réussirent à faire modifier le contrat déjà signé avec le fournisseur, de façon à ce que l'équipement livré au Soleil comprenne les nouveaux terminaux (écrans cathodiques) plus perfectionnés plutôt que les anciens modèles.

Détail? Que non! *«Les nouveaux écrans avec affichage noir ou blanc sont moins fatigants pour la vue. Ainsi, ceux et celles qui les utilisent n'ont pas peur pour leurs yeux quand ils travaillent».*

2. L'aménagement de la salle. Le transfert de la salle de rédaction du quatrième au deuxième étage, en plus de l'arrivée du système informatique, amena une négociation serrée sur la question de l'aménagement.

Le Syndicat, après avoir consulté ses membres, avait établi une liste d'objectifs qui, essentiellement, tournaient

autour d'une idée-maîtresse, celle que la personne était plus importante que la machine.

Il avait fallu discuter fermement sur la question des terminaux. Il en fut de même pour l'aménagement de la salle.

C'est après avoir jugé irrecevable et démolit toute une série de plans d'aménagement de la nouvelle salle de rédaction proposés par la direction que le Syndicat a finalement obtenu que le conseiller en aménagement dont il avait retenu les services dessine les plans de la nouvelle salle conjointement avec les spécialistes de la direction.

C'est ainsi que le plan retenu prévoit entre autres que ceux et celles qui ont à travailler sur écran n'ont pas à se déplacer: les appareils sont à portée de la main.

3. Une meilleure formation. Un autre gain important fut l'acceptation par l'entreprise que la formation soit principalement faite par des membres du syndicat.

«Une telle opération était particulièrement importante à nos yeux. En effet, le formateur connaît beaucoup mieux les problèmes auxquels doivent faire face les utilisateurs, parce qu'il vit les mêmes réalités professionnelles. De plus, par la suite, ces personnes-ressources restent sur place et demeurent disponibles. Il en va tout autrement quand les formateurs viennent de l'extérieur et ne connaissent pas ou connaissent mal le travail qu'ont à faire les utilisateurs.»

Les responsables syndicaux sont présentement sur le point de compléter

la formation du personnel de la rédaction, et ont entrepris la formation de l'équipe d'édition (titres, mise en page, etc.)

4. Le français au travail. L'utilisation de la langue française est au cœur du travail dans le secteur des communications. La logique voulait donc qu'on accepte de part et d'autre que l'on travaille en français... même si ça pouvait amener un peu de retard dans l'implantation du système informatique. Dans les faits, la francisation n'est pas à cent pour cent... mais presque. Touches, commandes, manuels et guides d'utilisation ont été francisés.

L'IMPLICATION DU MONDE

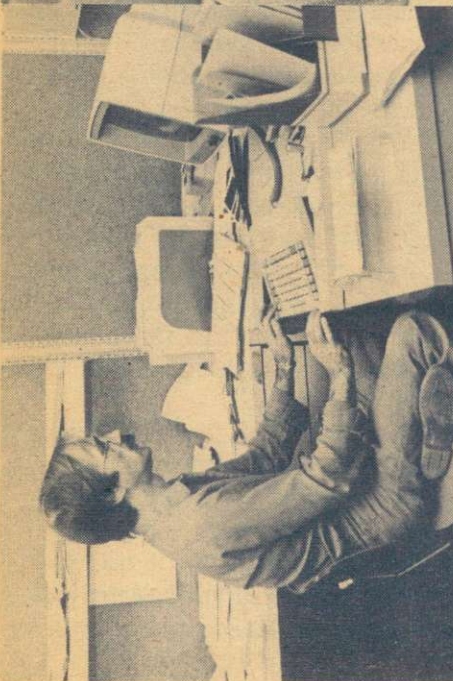
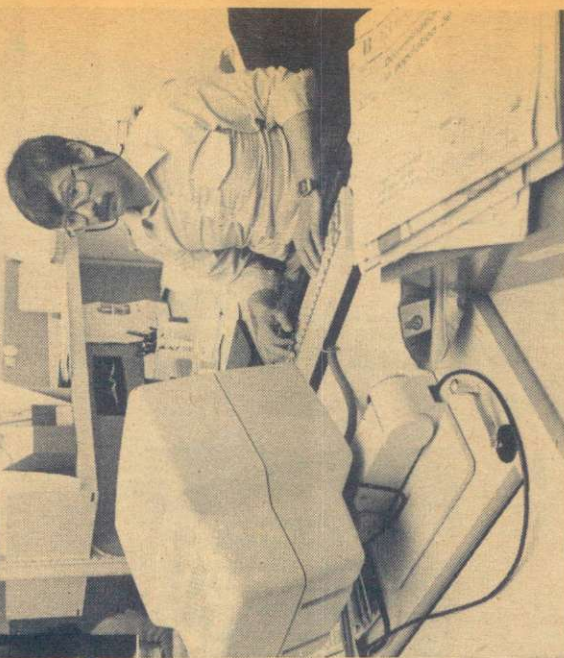
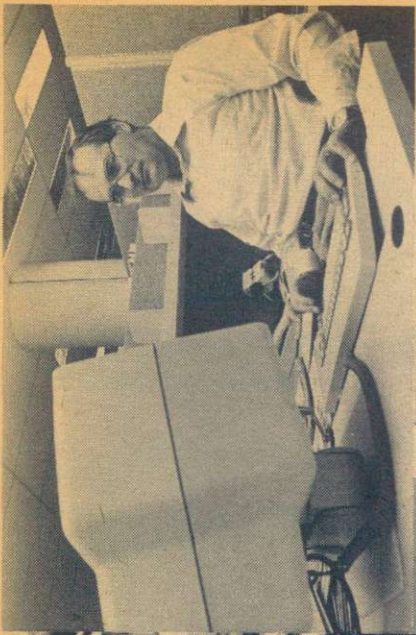
Ce genre de négociation «entre deux négociations» nécessite l'implication des salarié-e-s, une implication sans laquelle il n'est pas possible d'aller chercher des gains qui permettent d'obtenir de réelles améliorations de la qualité de vie au travail.

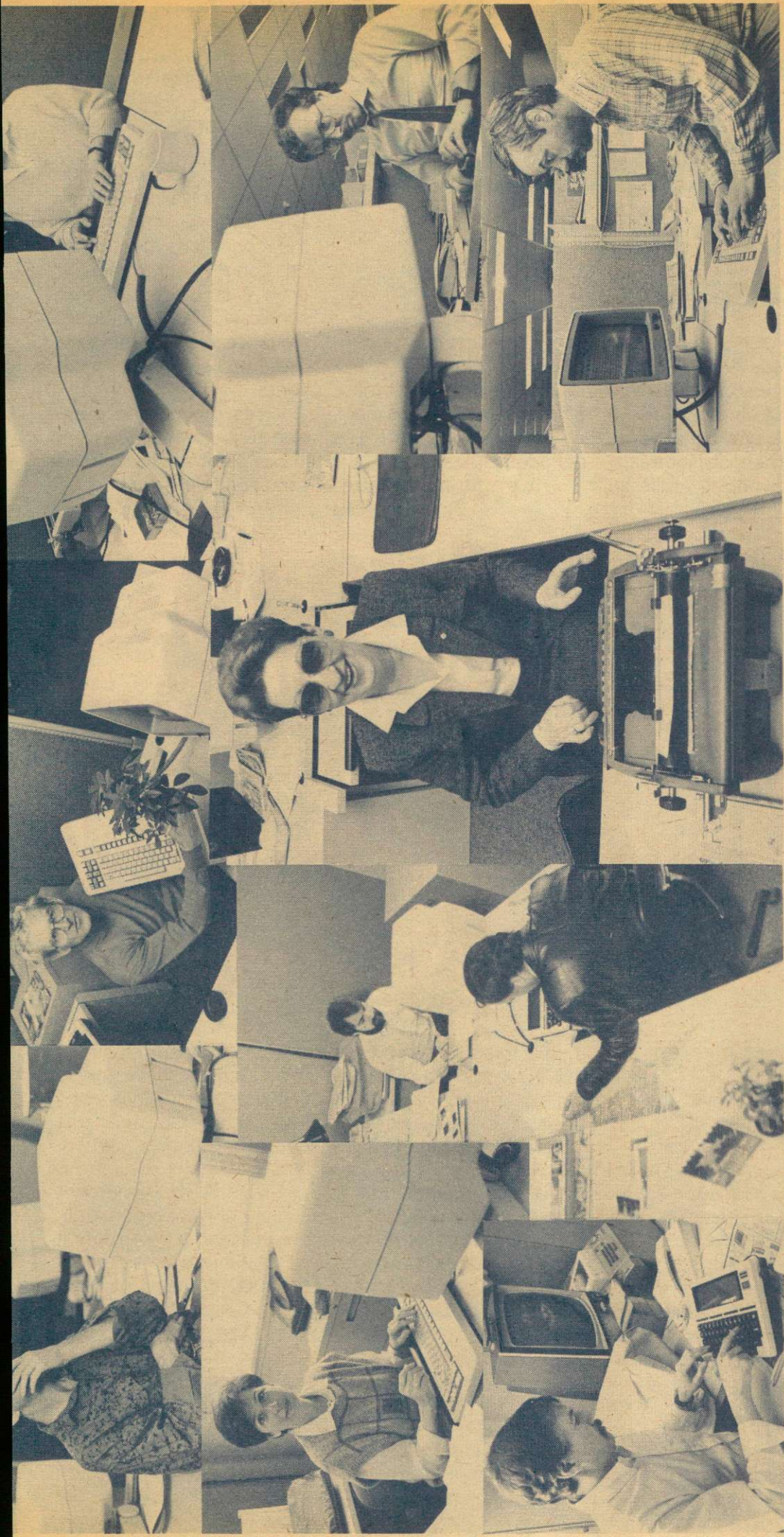
Avec des terminaux de meilleure qualité, on obtient une plus grande garantie d'une protection efficace d'organes qui sont essentiels: les yeux.

Avec un aménagement rationnel fait en fonction du monde qui travaille et non en fonction des machines, on s'assure une plus grande maîtrise sur son travail.

Quand on décide de participer à sa propre formation, c'est qu'on a son travail à cœur.

Et maintenant, on classe le tout? Non, pas encore! Il faut toujours protéger les acquis. *«Il faudra retravailler nos clauses dans la convention collective et les ajuster à la réalité».*





DU NOUVEAU AU SOLEIL

**Par la négociation, on peut
obtenir le mieux-être
collectif et le respect**

**des choix des personnes.
À ce moment-là, les change-
ments technologiques peu-**

**vent vraiment être l'occasion
d'améliorer les conditions de
vie au travail.**

Harcèlement patronal

Les cent cinquante employé-e-s de la compagnie Blue Water Sea Food, majoritairement des femmes, sont victimes d'un harcèlement continu de la part de leur employeur depuis qu'ils et qu'elles ont entrepris des démarches pour changer d'affiliation syndicale, en faveur de la CSN.

Depuis le début mars, treize de ces travailleurs spécialisés dans le traitement du poisson, ont été suspendus. Le temps de travail perdu totalise plus de 75 jours.

La présidente du syndicat, Claire Savage, a déclaré: «Ces suspensions visent en fait à démoraliser les employé-e-s dans leur tentative de se donner un véritable syndicat.» Jusqu'à maintenant les syndiqué-e-s étaient membres du local 625 de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation.

L'employeur tente de justifier ses mesures disciplinaires par le fait que les employé-e-s s'absenteraient trop pour aller... aux toilettes. Or le froid et l'humidité excessives font partie intégrante des conditions de travail.

De plus, la température ambiante et la présence continue de l'eau, en plus de favoriser les chutes, forcent le personnel à porter, en tout temps, des bottes d'hiver. Les gens se plaignent de maux de dos, de ventre, de reins et de tête. «Notre employeur est responsable de la détérioration des relations de travail, de dire la présidente syndicale, et il devra assumer les problèmes supplémentaires que nous aurons concernant notre santé.»

nouvelles

Contre l'exploitation au féminin

Premier branle-bas de combat aux Reliures Caron et Létourneau, une usine de reliure de livres située à Labelle, à une centaine de milles au nord de Montréal.

Le Syndicat, affilié au

conseil central des Laurentides et à la FTPF a été formé il y a un an, et compte 35 membres à temps plein, et jusqu'à 50 dans les périodes plus actives.

Il s'agit majoritaire-

ment de femmes qui touchent le salaire minimum, ou à peine un peu plus: c'est l'exemple même de l'exploitation du personnel féminin sur le marché du travail.

Elles réclament ce que les autres travailleurs syndiqués ont déjà obtenu comme conditions de travail: des congés pour maladie, le droit à la représentation syndicale, des congés sociaux, le respect de l'ancienneté, des salaires décentes.

Les moyens de pression sont commencés dans le but d'obtenir de bonnes conditions de travail.



Un budget raté

— La CSN

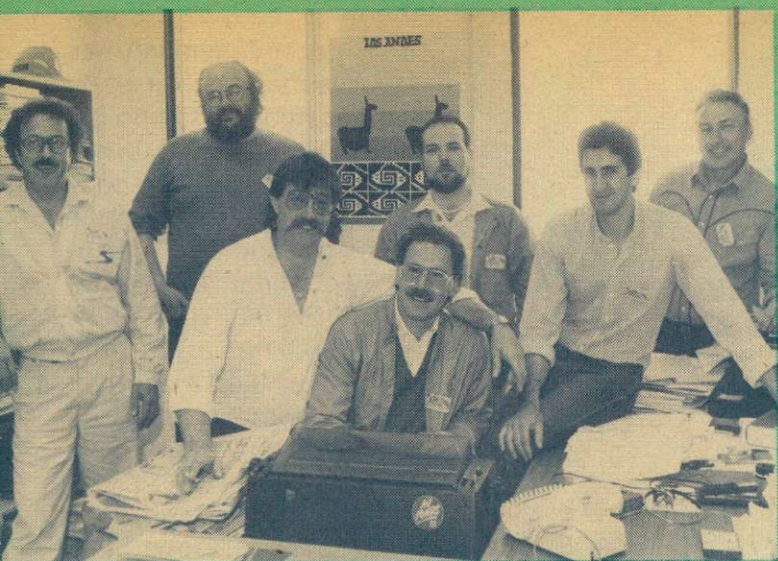
«Le gouvernement Bourassa a raté son coup», a déclaré le président de la CSN dans une première réaction au budget déposé par le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque.

Selon M. Larose, ce budget ne relève absolument pas le principal défi de l'heure en ce qui a trait aux finances publiques, soit d'aller chercher les revenus là où ils se trouvent. «Les entreprises paieront environ 170 millions de plus en

impôts mais déjà, on peut déceler certaines mesures qui pourront s'avérer des passoires par exemple celles touchant les nouvelles entreprises», a commenté le président de la CSN. «À la pratique, on constatera sans doute que les entreprises continueront d'être privilégiées par rapport à l'Ontario», à son avis.

Ce dernier s'en est pris en particulier à la nouvelle taxe sur l'huile à chauffage et le gaz naturel. «Une taxe extrêmement régressive, aux effets ravageurs sur le monde ordinaire», selon M. Larose.

La CSN déplore que le ministre des finances ne se soit pas attaqué aux abris fiscaux dont bénéficient principalement les particuliers à revenus élevés. Au contraire, le gouvernement libéral a choisi de les élargir, notamment en exemptant de tout impôt les premiers 500 000 de gains de capitaux. «Cela fait partie, selon le ministre, de l'harmonisation de notre fonctionnement avec Ottawa. À mon avis, c'est la première fois qu'un ministre des finances parle avec autant de désinvolture de ce qui fait notre différence en tant que société».



Les sept travailleurs que la direction de Marine Industrie a voulu congédier à la suite d'une manifestation aux chantiers maritimes le 3 octobre: dans l'ordre habituel, assis, Bernard Mawn, Yvon Bibeau, Luc Bibeau; debout, Fernand Crochetière, Jean-Marc Champagne, Bernard Jutras, et Jean-Louis Péloquin.

MARINE

Les sept retournent au travail

Les sentences arbitrales déposées le 23 avril par un Conseil d'arbitrage mettent un point final à la grève de Marine Industrie qui a duré du 7 août 1984 au 25 juin 1985. En effet, six des sept travailleurs que la direction de l'usine d'État du Québec Marine Industrie a voulu congédier durant le conflit, à la suite d'une manifestation aux chantiers le 3 octobre, sont retournés au travail le 28 avril et un septième reprendra le chemin du chantier le 25 juin. En plus, cette compagnie devra verser des arrérages d'environ \$ 100,000.00 à six des sept travailleurs.

Le Conseil d'arbitrage qui a entendu les témoins dans cette histoire a remis des sentences arbitrales effectives à compter du 25 juin 1984; elles sont sans appel et stipulent que deux travailleurs n'écopent d'aucune suspension; les autres ont des suspensions d'une semaine à un an.

À la suite du dépôt de ces sentences arbitrales, le

président du syndicat ouvrier de Marine Industrie (CSN), **François Lamoureux**, a fait le commentaire suivant: «*La solidarité et la conviction des travailleurs de Marine Industrie ont fait en sorte de sauver sept emplois et le gagne-pain de familles entières*». Il a également dénoncé le rôle joué par les firmes d'avocats dans les conflits de travail et a demandé à la direction de M.I.L. de retirer son mandat juridique à la firme Pouliot, Mercure, Dancosse et associés. Rappelons qu'une avocate de ce bureau avait recommandé, à la suite d'une enquête interne, le congédiement des sept travailleurs.

Afin d'éviter des mesures arbitrales, de priver inutilement des travailleurs de leurs emplois, et de leur faire subir un stress inutile, le président de ce syndicat CSN a proposé au ministre du Travail, **Pierre Paradis**, d'inclure dans le Code du travail le statu quo ante dans les cas de mesures disciplinaires durant un conflit tant et aussi longtemps que les décisions de conseil d'arbitrage ne seront pas rendues. Il a également invité les syndicats à négocier ce genre de clauses.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Avant tout, le réseau public!

Les président-e-s de toutes les fédérations affiliées à la CSN entendent faire pression sur le gouvernement provincial afin qu'il préserve dans ses négociations avec le gouvernement fédéral la juridiction du Québec en matière de formation professionnelle.

Ces négociations concernent les modalités des programmes de création d'emploi et de formation professionnelle.

Non seulement le gouvernement fédéral a-t-il décidé de couper les budgets et leur indexation,

mais il compte également mettre sur pied des structures parallèles à celles du Québec pour évaluer les besoins.

Dans une lettre ouverte adressée au ministre québécois de l'Éducation, **M. Claude Ryan**, et au ministre responsable de cette négociation fédérale-provinciale, **M. Pierre Paradis**, les fédérations leur demandent de s'opposer à l'ingérence d'Ottawa et de veiller à ce que les travailleuses et les travailleurs aient accès à une véritable formation professionnelle.

De plus, elles demandent que le réseau public d'éducation demeure le pilier central de la formation professionnelle alors que le gouvernement fédéral désire mettre sur le même pied le secteur public d'enseignement et le secteur privé.

CSN-CONSTRUCTION

Moyens de pression envisagés

Entre le 28 avril et le 16 mai, les membres de la CSN-Construction de l'ensemble des régions du Québec débattent de leurs revendications, analysent les reculs proposés par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), et discutent également de moyens

de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale.

Les derniers événements, soit le refus d'entamer de véritables négociations de la part des entrepreneurs, les reculs souhaités par ces derniers, l'arrivée d'un conciliateur, et les conditions de travail des salariés de la construction qui ne sont pas reconduites à compter du premier mai à cause de lacunes du décret (i.e. le vide juridique non comblé), font en sorte que la CSN-Construction retourne devant ses membres pour aller chercher des mandats clairs et précis.



L'équipe de salariè-e-s de la CSN-Construction de la Mauricie: dans l'ordre habituel, Jean-Luc Cadieux, Madeleine Gignac, Yves Daigle, et Serge Lévesque.

LES AUTRES

ESPAGNE

L'UGT PREND SES DISTANCES

La centrale syndicale UGT (Union générale des travailleurs) renforcera son autonomie à l'égard du Parti socialiste de Felipe Gonzalez présentement au pouvoir en Espagne. Telle est la principale résolution du congrès national tenu du 2 au 6 avril à Madrid où le principe d'une politique syndicale indépendante et non subordonnée au gouvernement a fait l'objet d'un débat animé. Cette position au sujet du rapport entre syndicat et gouvernement est une victoire pour M. Nicolas Redondo, l'un des principaux dirigeants de cette centrale.

ÉTATS-UNIS

DÉCLIN DES CERCLES DE QUALITÉ

Les cercles de qualité sont en déclin aux États-Unis. Tel est le constat des professeurs Deming et Juran qui avaient initié les Japonais à cette technique dans les années cinquante. Et cette évaluation est reprise par de nombreux industriels qui considèrent désormais ces regroupements d'employés comme une perte de temps. Pourtant cette technique était sensée révolutionner les milieux de travail. Le professeur Ishikawa, grand spécialiste en la matière dans ce Japon qui compte plus d'un million de «cercles» a commenté ce bilan négatif en soulignant que les cercles aux États-Unis servent à résoudre des problèmes à court terme alors que dans son pays, les cercles sont efficaces parce qu'ils servent à maîtriser des processus de travail à long terme.

NORVÈGE

FIN DU LOCK-OUT CONTRE 100,000 TRAVAILLEURS

Le 15 avril dernier a pris fin le lock-out déclenché par le NAF, organisation patronale norvégienne contre 100,000 travailleurs des secteurs industriels du pays, le pire conflit à survenir au pays depuis 1931, et qui paralysait le tiers des entreprises des secteurs touchés. L'arrêt de travail, qui a duré sept jours et qui était fort impopulaire dans l'opinion publique, a permis aux travailleurs d'obtenir des gains substantiels: relèvement des salaires de 7% à 8%, la semaine de travail de trente-sept heures et demie à compter de 1987 et surtout le maintien d'une clause qui garantit aux travailleurs les moins bien rémunérés un traitement correspondant à 85% du salaire moyen des ouvriers de l'industrie.



TRAVAILLEURS FORESTIERS

Une enquête publique s'impose

La CSN et la FTPF ont réclamé la tenue d'une vaste enquête publique sur les conditions de travail et de vie des ouvriers forestiers, tel que recommandé par la Commission Beaudry dans son rapport déposé en janvier dernier.

Au cours d'une conférence de presse tenue le 24 avril, le président de la CSN Gerald Larose et le prési-

dent de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt Georges Cantin ont demandé au gouvernement québécois d'agir sans délai dans la mise en branle de cette enquête.

Le ministre délégué aux forêts, M. Albert Côté, s'est engagé quelques jours plus tard à appuyer cette recommandation du rapport Beaudry auprès du ministre du Travail, M. Pierre Paradis, responsable de l'application du rapport.

La FTPF, qui regroupe environ 5,000 travailleurs forestiers à travers tout le Québec, avait soutenu devant la Commission Beaudry que l'ensemble des conditions de travail et de vie de ces derniers allait se dégradant et qu'une intervention énergique s'avérait aujourd'hui nécessaire et urgente. La FTPF suggérait à l'occasion la tenue d'une enquête publique, suggestion retenue par la Commission dans son rapport final.

Un syndicat à la défense des droits

Depuis l'accession au pouvoir du Parti libéral en décembre dernier, la logique, dite «Provigo», des coupures semblent prévaloir dans toutes les sphères gouvernementales.

Le ministre de la Justice Herbert Marx, malgré sa forte réputation de défenseur des droits, a emboîté le pas en décrétant la fusion du Comité de protection de la jeunesse et de la Commission des droits de la personne.

Cette mesure, on ne peut plus faiblement justifiée par des économies de bouts de chandelles, compromet sérieusement la défense des droits au Québec.

Le Syndicat des employé-e-s de la Commission des droits de la personne du Québec, affilié à la CSN et qui compte 117 travailleuses et travailleurs, est donc intervenu pour dénoncer le décret gouvernemental et sensibiliser l'opinion publique.

L'application de cette mesure, selon la présidente du syndicat, madame Patry-Buisson, compromettrait sérieusement la Charte des droits, nuirait grandement à l'indépendance de l'organisme par rapport à l'appareil gouvernemental, et entraînerait, du moins d'après les termes de la Loi de la fonction publique, la disparition du syndicat CSN.

Une vaste mobilisation est donc en train de s'organiser pour que cette décision fasse au moins l'objet d'un débat public et d'une commission parlementaire.



COUPURES

Thérèse et les jeunes

Quelque trois cents jeunes, animateurs et parents de Montréal et de la Rive-Sud ont manifesté le 22 avril dernier dans les bureaux du ministère de la Santé et des services sociaux, pour montrer leur désaccord avec la décision du ministère de ne pas maintenir sa politique de développement et de consolidation des Maisons de jeunes.

Les Maisons de jeunes sont avant tout des lieux de rencontres pour les jeunes de 12 à 18 ans qui y trouvent une alternative valable aux arcades, aux brasseries et aux coins de rue. Il s'agit d'organismes autonomes, gérés par une assemblée générale dont les jeunes sont membres et par un conseil d'administration où ils peuvent siéger.

Dans la centaine de Maisons de jeunes qui existent à travers le Québec, on retrouve une équipe d'animation (dans certains cas, jusqu'à quatre animateurs) qui a pour mandat principal de permettre aux jeunes de développer un outillage spécifique leur permettant d'exercer au mieux de leurs intérêts leur rôle de citoyen actif, critique et responsable.

Les Maisons de jeunes existent depuis dix ans. Le

ministère se reconnaissait une responsabilité par rapport à la démarche faite par les Maisons de jeunes, en les subventionnant suivant une politique d'échelons progressifs (\$ 30,000 la première année... jusqu'à \$ 80,000 pour la cinquième année).

Cette année, aucune des 103 Maisons de jeunes existantes n'a reçu l'avance de fonds leur permettant de fonctionner jusqu'à l'annonce officielle de leur subvention. C'est ainsi qu'une trentaine d'entre-elles ont dû fermer leurs portes.

De plus, le Regroupement des Maisons de jeunes a appris que l'enveloppe budgétaire consentie à leur réseau serait reconduite au même montant que l'an dernier (sans tenir compte de la politique d'échelons progressifs), ce qui représente une coupure nette de l'ordre de 38 pour cent.

Les Maisons de jeunes ne sont pas d'accord avec cette politique, et ont entrepris divers moyens d'action visant, dans un premier temps, le versement des avances de fonds, et dans un second temps, la reconduction de la politique de financement qui existait dans les faits depuis au moins quatre ans.

Est-ce que madame Thérèse Lavoie-Roux se prépare à passer le rouleau compresseur des coupures sur les jeunes?

Christophe Auger ne sollicite pas un autre mandat



Le vice-président de la CSN, Christophe Auger, a annoncé le 14 avril, au comité exécutif de la centrale, sa décision de ne pas solliciter un renouvellement de son mandat. Il a invoqué des raisons personnelles et familiales à l'appui de cette décision.

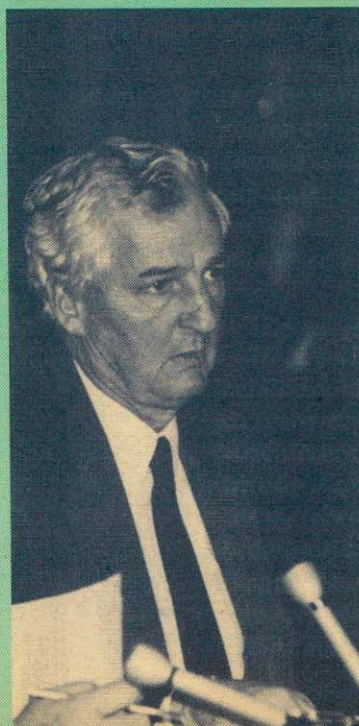
Professeur de géographie au CEGEP de Trois-Rivières, Christophe Auger occupe la troisième vice-présidence de la CSN depuis le congrès de 1980. Il avait été réélu à son poste en 1982 et 1984.

Le poste de troisième vice-président comprend la responsabilité des services juridiques, de la formation, de la santé-sécurité au travail et l'administration du Fonds de défense professionnelle.

En Rhodésie?

Le président Gérald Larose a décliné l'invitation de participer à la **34th Annual Conference** organisée par **The McGill Industrial Relations Centre**. Dans la brochure présentant la conférence, on ne trouve pas un seul mot de français, d'une couverture à l'autre. Sur 22 conférenciers, 22 sont de langue anglaise; ce qui, par contre, n'enlève rien à leur valeur. On y parlera de relations de travail. On se demande dans quel pays elles se situent...

Power se retire de Télé-Métropole

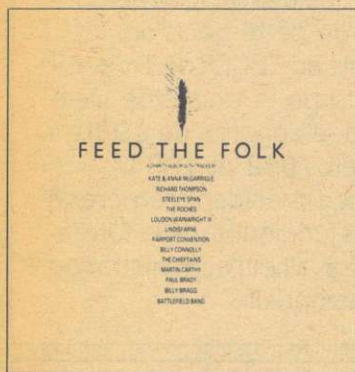


Le président de Power Corporation, Paul Desmarais, renonce à l'acquisition de Télé-Métropole. Il n'a sans doute pas aimé se faire dire par le CRTC qu'il avait mal fait ses «devoirs».

Le CRTC, en refusant d'entériner la transaction Power-T-M, soutenait, de fait, que Power n'avait pas démontré que l'intérêt public serait desservi suite à un tel achat.

La Fédération nationale des communications estimait, lors des audiences du CRTC, qu'il en allait de la crédibilité du Conseil de se prononcer contre ce transfert de propriété qui aurait remis entre les mains de Paul Desmarais un pouvoir inacceptable au plan de l'information et de son contrôle. Le CRTC, cette fois-ci, a passé le test.

Une place dans votre cœur



À l'été 1985, alors que la planète entière vibrait à l'unisson aux mesures de «**We are the world**» interprété par de prestigieux artistes, **13 artistes** différents et leurs compagnies de disques respectives ont cédé leurs droits à «**Feed the folk**» qui a produit un 33 tours dont les bénéfices vont aux pays en voie de développement.

Le producteur Robin Morton a colligé des pièces de **Fairport Convention**, Lindisfarne, **The Chieftains**, Steeleye Span, **Battlefield Band**, Loudon Wainwright III, **The Roches**, Paul Brady, les sœurs **Kate and Anna McGarrigle**, Bill Connolly, **Billy Bragg**, Richard Thompson, et **Martin Carthy**.

À l'exception de la chanson spécialement composée par «**les McGarrigle**» pour ce disque et intitulé «**A place in your heart**», les pièces livrées par les autres artistes nommés ci-haut sont tirées de leurs albums respectifs.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas les groupes et les artistes qui ont collaboré à ce disque disons que leurs chansons sont parfois inspirées par la musique traditionnelle irlandaise, parfois par la

musique traditionnelle écossaise, parfois par le «country», parfois par le folk-song disons plus «classique». Donc des guitares, du violon, de la flûte, et même de la cornemuse.

Si dans l'ensemble les enregistrements sont bons et bien rendus, ajoutons que trois chansons nous ont particulièrement touché: la très jolie mélodie qu'est «**The green fields of Canada**», une chanson traditionnelle interprétée par **Paul Brady**; «**A place in your heart**», une composition des sœurs McGarrigle; «**I am the common man**» par **Battlefield Band**.

Le fantôme de Sorel...

Devinez quelle musique nous avons écoutée le lundi matin, 28 avril, sur la bande sonore d'attente du téléphone du **CEGEP-SOREL-TRACY**? Nous vous le donnons en mille: «**GREENSLEEVE**» mieux connu comme étant le thème musical de la défunte et populaire émission «**LE SURVENANT**». Eh oui, il faut bien téléphoner à Sorel, ou à Tracy si vous préférez, pour constater que le fantôme du Survenant, héros mythique et légendaire par excellence, hante toujours cette région.

En tant qu'ancien étudiant de ce collège, nous avons cru reconnaître dans cette pièce un choix personnel du directeur fêru d'histoire et de tradition.

Nous profitons de cet écho pour saluer le bon travail de nos quelque 40 camarades de soutien scolaire et des quelque 110 «profs» du CEGEP, tous membres de la CSN.

P.S.: Salutations à Jacques également.

Encore Richard L.

Notre camarade de **Blue Bonnets** est allé entendre **Brian Stetzer** au Spectrum de Montréal le 24 avril. L'ancien soliste du groupe **Stray Cats** y est allé de ses anciennes tounes, en plus d'interpréter celles de son nouvel album solo intitulé «**The Knife Feels like Justice**».

Selon **Richard L.**, **Brian Stetzer** (ex-punk, ex-un-peu-heavy-metal, ex-joueur de cacannes) est en train de se recycler dans le rock plus classique, avec une certaine influence folk et springsteenienne.

Ça commence à être mêlé pas mal. On va avoir besoin de Bromo bientôt.



Des vacances en France?

Un mois dans un village-vacances parrainé par la CFDT cela vous intéresse? Si oui ouvrez l'œil! C'est ce que vous proposera, le comité «loisir» responsable de la plate-forme: Nos loisirs et nos vacances, c'est pas du luxe. Le comité tiendra un kiosque d'information au prochain congrès. Leur projet s'adresse spécialement aux retraités-e-s et aux pré-retraités-e-s.

Charbonneau et le Chef

Le rideau se lève à la Place des Arts.

De la dernière rangée du dernier balcon, je regarde «**Charbonneau et le Chef**». Est-ce le temps écoulé depuis la célèbre grève d'Asbestos en 1949, ou est-ce l'espace entre la scène tout en bas et moi, toujours est-il que je me sens bien loin du drame qui se joue!

Tout ou presque m'est étranger! L'assemblée syndicale qui se déroule devant mes yeux est d'un genre qui me rebute. Les acteurs crient, gesticulent, peut-être pour donner l'illusion qu'il y a foule. De toute façon, pour moi, ça ne colle pas.

Une présence féminine à peine esquissée, alors que les femmes et les familles ont été durement affectées par la grève...

Par ailleurs, la curiosité l'emporte quand je vois apparaître l'aumônier du syndicat et quand j'entends Monseigneur Charbonneau discourir en chaire.

C'est vraiment une autre époque...

Et pourtant, mon intérêt est bien là. Car la légitimité de l'action syndicale est encore une question d'actualité. Et alors que le syndicalisme est plus souvent qu'à son tour discrédité sur la place publique, la Conférence des évêques catholiques du Canada, par la voix de Monseigneur Adolphe Proulx, prenait sa défense dernièrement.

L'histoire se répèterait-elle?

A.-M. D.

Au royaume des myopes

C'est vrai qu'il se passe parfois des choses étranges...

Ainsi, la réaction de certains commentateurs journalistiques et histrions radiophoniques devant les propositions fiscales mises en débat par la CSN et qui seraient de nature à générer des revenus supplémentaires de 870 millions \$ pour permettre à l'État de mieux remplir ses missions, en santé et en éducation surtout.

On ne sait pas encore quel préjugé aura obscurci le jugement de ce fin analyste de la scène québécoise qu'est l'éditorialiste Bouchard, de La Presse. En deux temps, trois mouvements, il déclarait péremptoirement trouver «étrange» que la CSN propose de nouvelles sources de revenus pour l'État. Jugement rapide, porté en moins de 36 heures.

La veille, l'inneffable Pierre Pascau, au cours de son spectacle quotidien à la radio, suppliait le président du Conseil du Trésor M. Gobeil de ne pas rire en commentant les propositions de la centrale... Il récidivait dans la colonne que lui offre gracieusement La Presse du dimanche. (Je me dis parfois que les vrais journalistes de ce journal doivent se sentir mal à l'aise en pareille compagnie). Dès le lendemain, cependant, le premier ministre considérait ces propositions suffisamment sérieuses pour en discuter pendant près d'une heure et demie avec une délégation de la CSN.

Il fallait «être tombés sur la tête», selon l'éditorialiste, pour proposer de taxer davantage les hauts revenus et les entreprises. Et pourtant...

C'est un journaliste de La Presse, Alain Dubuc, qui venait confirmer que les REA ne jouaient plus leur rôle de soutien à l'emploi et à la PME mais étaient devenus, à toutes fins utiles, des abris fiscaux pratiques pour les bien nantis. Sur 1.1 milliards investis dans les REA, 870 millions \$ l'ont été en effet dans des entreprises de la taille de Bell ou d'Alcan.

Quant au niveau de taxation des entreprises, c'est le premier ministre Bourassa lui-même qui est venu rétablir les faits et confirmer nos prétentions: si on appliquait au Québec les règles de taxation des entreprises appliquées en Ontario, c'est 125 millions \$ de plus qui seraient versés à l'État.

Et alors? Ceci! Quand on ne veut rien voir d'un paysage, on le regarde par le mauvais bout de la lorgnette. On est sûr, par la suite, de pouvoir le décrire en n'y mettant que ce qu'on a soi-même dans la tête.

Michèle P. Rioux

C O N G R È S
D E L A

CSN

DU 2 AU 8 JUIN 1986

MONTREAL

PALAIS DES CONGRÈS

